

Service Police Municipale
Réf agent RG

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR RUE DESIGNEES LE VENDREDI 19 JUILLET 2024 DE 15H25 A 23h59 A L'OCCASION DU PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10 et R 325-12,

Vu l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation sur les rues désignées pour le passage de la flamme Olympique

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite le vendredi 19 juillet 2024 de 15h25 à 23h59 à l'occasion du passage de la flamme Olympique

- **Boulevard de l'Entente**

- **Rue de Soisy de la rue des Cressonnières au boulevard de l'Entente**

ARTICLE 2 : Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS le 8 juillet 2024
Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIÈRE-EVEQUE



Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
Publié le ... 10 juillet 2024

